



# Document d'information

2023-2024

## TARIFICATION

### FRÉQUENTATION RÉGULIÈRE SUBVENTIONNÉE :

- 8,95\$ par jour

Afin d'être admissible à ce type de tarification vous devez utiliser minimum de 2 périodes par jour

### FRÉQUENTATION SPORADIQUE NON SUBVENTIONNÉE :

Voici les la tarification pour les élèves qui viennent à la pièce ou qui rajoute des périodes :

\*\* Période    AM – 6,00 \$\*                    MIDI – 3.75 \$ \*                    PM – 7,00 \$\*

- **16.75 \$\*\* maximum par jour :**

\*tarifs basés sur l'année 2022-2023. Sujet à l'approbation du conseil d'établissement.

### JOURNÉES PÉDAGOGIQUES

Il vous est possible d'inscrire votre enfant lors des journées pédagogiques. Un formulaire d'inscription vous sera acheminé par courriel. Aucun frais de garde ne sera facturé pour les enfants inscrits « absents ». Le parent peut choisir d'inscrire son enfant à l'activité ou à l'école. S'il ne participe pas à l'activité, il n'y a pas de frais supplémentaires. Il est important de respecter la date limite d'inscription afin de vous assurer d'une place lors de ces journées. Après la date limite d'inscription, aucune inscription ne sera acceptée à moins qu'une place se libère.

- 15.30 \$ par journée pédagogique + frais pour les activités (s'il y a lieu)

### Retard :

- 11\$ pour chaque tranche de 15 minutes

**\*Tarifs sujets à changement selon le gouvernement.**

Si vous avez des questions supplémentaires, n'hésitez pas à communiquer avec nous au 450-492-3742 poste 2.

Mélanie Clark, Technicienne du SDG